



Montreuil, le 16 mars 2022

Monsieur Jean CASTEX  
Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

Copie à :

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtftp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtftp@transformation.gouv.fr)

M. Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Courriel : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

M. Adrien TAQUET  
Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles  
Courriel : [sec.se.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.se.enfance@sante.gouv.fr)

N/Réf. : NP/CLN  
N°19\_20220316

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec la plus grande attention que la fédération CGT des Services publics a pris connaissance de vos annonces lors de la conférence des métiers du social le 18 février dernier.

Oui, Monsieur le Premier Ministre, nous sommes d'accord avec vous, « *l'urgence, c'est évidemment de revaloriser les salaires* », comme vous l'avez alors souligné.

1.6 millions de professionnels du secteur du soin et de l'accompagnement ont déjà vu leurs salaires augmentés, la majorité relevant de la fonction publique hospitalière et du secteur du soin.

Cette situation d'une extrême iniquité a provoqué pour l'ensemble des agents de filière sociale et médico-sociale de la fonction publique territoriale, déjà à bout de souffle, une colère qui ne cesse de s'amplifier ainsi qu'une fuite sans précédent des agents territoriaux vers la fonction publique hospitalière ou le secteur privé.

À l'appel de la Fédération CGT des services publics et d'une large intersyndicale, les grèves et manifestations des travailleurs sociaux et médico-sociaux se multiplient et s'amplifient. Les agents sont plus que jamais mobilisés.

... / ...

Il semblerait que vous ayez entendu la voix de ces professionnels et vous l'avez annoncé ainsi lors de la conférence des métiers, « *le Ségur de la santé (...) va pouvoir désormais (être) qualifié de la santé sociale et médico-sociale* ».

Aujourd'hui, après ce discours porteur d'espoir et aux vues des échéances des élections présidentielles, il est urgent d'agir et de légiférer. Or, à notre connaissance, aucun projet de décret relatif à ces mesures ne serait à l'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale du 15 mars 2022. La séance d'avril pourrait, selon le Président du CSFPT, ne pas se tenir du fait du calendrier électoral.

**Alors qu'en est-il de la revalorisation salariale (Complément de Traitement Indiciaire de 183<sup>€</sup> net) que vous avez annoncée être effective à compter d'avril et payable en juin 2022 ?**

**Nous avons bien reçu le courrier de votre chef de cabinet, Olivier Ginez, mais aucune indication n'est donnée sur les modalités concrètes de mise en œuvre de ces mesures.**

**Les projets de décrets sont-ils en cours pour une mise en œuvre effective en avril prochain, comme annoncé à la conférence des métiers ?**

245 000 agents de la filière sociale et médico-sociale de la fonction publique territoriale sont en attente de vos actes.

Pour la Fonction publique territoriale, nous soulignons que c'est bien l'ensemble des cadres d'emplois de la filière sociale et médico-sociale qui est concerné par l'impérieuse nécessité de revaloriser les salaires, à savoir : assistants territoriaux socio-éducatifs, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, conseillers territoriaux socio-éducatifs, moniteurs éducateurs territoriaux et intervenants familiaux, conseillers territoriaux socio-éducatifs, agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles-ATSEM, agents sociaux territoriaux, médecins territoriaux, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, sages-femmes territoriales, puéricultrices cadres de santé, psychologues territoriaux, puéricultrices, infirmiers territoriaux, auxiliaires territoriaux de puériculture, auxiliaires territoriaux de soins, sans oublier les assistants familiaux et maternels, toujours dépourvus de cadre d'emplois, mais travailleurs sociaux et médico-sociaux à part entière.

Les agents relevant des filières administratives et techniques et travaillant au sein d'un service ou établissement social ou médico-social devraient, toujours dans un souci d'équité, voir également leurs salaires augmentés. Qu'en est-il des projets du gouvernement pour ces derniers ?

Dans l'attente d'une mise en œuvre imminente des mesures de revalorisations annoncées en faveur des agents de la filière sociale et médico-sociale de la Fonction publique territoriale, nous vous adressons, Monsieur le Premier Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,



Secrétaire générale